



## Compte rendu Conseil Municipal

### Séance du 28 Janvier 2016

L'an 2016 et le 28 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Cugand (Salle du Conseil) sous la présidence de M. Joël CAILLAUD, Maire.

**Présents** : M. CAILLAUD Joël, Maire, Mmes : BAZIN Pascale, BESLAY Marie France, CHAUVEAU Laurence, GEAY Virginie, GELINEAU Annie, GUIMBRETIERE Arlette, MENARD Marie-Laurence, MULLER Julie, PERRAUD Anne, RIVALLAND Line, TURCAUD Aurélie, MM : BARON Adrien, BRETAUDEAU Fabien, BUCHET Guy, GODEFROY Franck, GOULETTE Jean-Pierre, HERVOUET André, LAIDI Michel, MENOY Yves, ROUCEL Michel, THOMAS Pascal

**Excusé(s)** : M. BOUILLAUD Damien

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 22

**Date de la convocation** : 21/01/2016

**Date d'affichage** : 21/01/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BUCHET Guy

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre est mis aux voix. M. Baron, Adjoint aux finances et à l'environnement souhaite apporter une modification. Concernant la délibération n° 15093 – « Proposition de moratoire sur l'exécution des mesures prévues par la Loi sur l'Eau au titre de la continuité écologique » il est précisé que les huit chaussées ne sont pas propriété de l'EPTB de la Sèvre nantaise mais bien du Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants. Sans autres modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

---

Préalablement à l'ouverture de la séance, Mme Naudon, déléguée aux relations territoriales du groupe La Poste est venue faire un point sur la situation du groupe La Poste en général et sur celle du bureau de poste de Cugand en particulier. Il s'avère en effet que l'activité du groupe La Poste ralentit sous l'effet de l'évolution des pratiques des utilisateurs : dématérialisation accrue des envois induisant une baisse du nombre de plis envoyés (moins 50 % en 10 ans) et une fréquentation moindre des bureaux de poste. Ce phénomène n'est pas compensé par l'augmentation en parallèle de la distribution de colis (développement du e-commerce), ce marché étant particulièrement concurrentiel.

Si le groupe se doit de poursuivre sa mission de service public qui prévoit que tout usager puisse disposer d'un point de contact dans un rayon de 5 km, la réalité contraint de repenser le modèle d'implantation de ces points de contact sur le territoire. Le bureau de poste de Cugand entre dans cette réflexion. La Poste rencontre en effet diverses difficultés : problèmes de stationnement et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, baisse de la fréquentation... Afin de pérenniser de manière satisfaisante ce point de contact, deux axes sont imaginés : la création d'une agence postale communale, placée sous la responsabilité de la commune qui pourrait être mutualisée avec une autre activité, ou le rattachement de l'activité à un commerce existant. Différentes réalisations ont été imaginées sur le territoire de la Vendée, comme la mutualisation avec un office de tourisme ou une bibliothèque permettant de rendre un service plus adapté à la population, notamment par l'étendue des horaires d'accueil. Pour l'heure, une réflexion doit être conduite conjointement avec la municipalité, qui restera seule décisionnaire de la solution retenue et du planning de mise en œuvre. M. le Maire précise que la réflexion sera conduite dans ces prochains mois afin que le Conseil puisse arrêter l'orientation avant l'été.

---

**Comptes administratifs et comptes de gestion 2015 :**

M. le Maire, présente les soldes des différents budgets (budget général et budgets annexes) et présente un récapitulatif des résultats cumulés des années 2014 et 2015 ainsi que le résultat du budget consolidé.

BUDGETS	Résultat cumulé 31/12/14	Résultat cumulé 31/12/15	Dépenses reportées Reste à réaliser en 2015	Total cumulé 31/12/15 avec RAR
Général	498 510,51	920 259,67	-425 100,00	495 159,67
Assainissement	52 918,03	213 519,47	-236 225,00	-22 705,53
Réserves Foncières	311 496,18	107 997,03		107 997,03
Lot du Bordage	6 060,60	-10 131,35		-10 131,35
Lot La Violette		-90 160,00		-90 160,00
Lot La Palaire		-4 400,00		-4 400,00
Zones Economiques	-616 645,54	-616 817,14		-616 817,14
Z.Tertiaire Chaunières	-147 688,44	-147 688,44		-147 688,44
<b>Totaux</b>	<b>104 651,34</b>	<b>372 579,24</b>	<b>-661 325,00</b>	<b>-288 745,76</b>

M. le Maire précise que les caractéristiques du budget général et du budget d'assainissement seront présentées par M. Adrien Baron, Adjoint aux Finances lors du vote des comptes administratifs et rappelle les grandes masses des autres budgets :

- Budget Réserves foncières : la différence entre les excédents 2014 et 2015 est liée au remboursement du capital d'emprunts. Il n'y a pas eu d'opérations foncières en 2015.
- Budget Lotissement du Bordage : cette opération n'était pas terminée au 31/12/2014. Elle l'est à peine au 31/12/2015 puisque des factures sont attendues en ce début d'année 2016. Concernant ce lotissement un déficit de l'ordre de 10 000 € est à reprendre, auquel s'ajoutera le montant des factures à venir.
- Budget Lotissement de la Violette : il s'agit d'une opération en cours qui donnera lieu à une comptabilité de stock. En effet les dépenses de viabilisation sont engagées, mais il n'y a à ce jour pas de produits car les terrains ne sont pas encore vendus.
- Budget Lotissement de la Palaire : ce budget fait apparaître les premières études réalisées qui apparaissent en dépenses sans que pour l'instant ne soit comptabilisée de recette. Aucun emprunt n'a été réalisé pour compenser ces dépenses.
- Budget Zones économiques : ce budget fait apparaître un déficit cumulé identique en 2014 et 2015 puisqu'il n'y a pas eu d'opération au cours de l'année passée. Ce déficit s'explique par l'absence d'emprunt pour la réalisation des zones. Les terrains viabilisés ou non sont en stock et équilibrent les valeurs. Cela signifie que les zones d'activité ont été financées par la trésorerie consolidée de la commune.
- Budget Zone tertiaire des Chaunières : le fonctionnement de ce budget est identique au précédent. La commune dispose encore de 5 lots dans la zone des Chaunières. Le résultat 2014 et 2015 est similaire car il n'y a pas eu d'opération en 2015.

M. le Maire rappelle que ce qui doit rester à l'esprit, c'est le résultat cumulé du budget consolidé (ensemble des budgets de la commune) hors restes à réaliser au 31/12/2015 et ce résultat est positif de **372 579,24€**.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Adrien Baron, adjoint aux finances. Ce dernier passe en revue le compte administratif (responsabilité du Maire) et le compte de gestion (dressé par le Trésorier) de chaque budget de la commune. Ayant constaté la concordance des valeurs, il est procédé au vote des comptes de gestion.

Les comptes de gestion des budgets

- Général
- Assainissement
- Réserves foncières
- Lotissement du Bordage
- Lotissement de la Violette
- Lotissement de La Palaise
- Zones économiques
- Zone tertiaire des Chaunières

Sont approuvés à l'unanimité.

M. Baron procède ensuite à l'examen des comptes administratifs et présente à cette occasion les caractéristiques du budget général et du budget assainissement.

- **Budget général** : en synthèse l'excédent de fonctionnement constaté de 767 741,09 € provient d'une part du Fonds de péréquation intercommunal perçu et non attendu et d'une revalorisation des bases supérieures aux prévisions imaginées en début d'année. Les charges correspondent sensiblement aux prévisions. Concernant la section d'investissement, apparaissent les principales opérations financées au cours de l'année : divers travaux de voirie, réfection du Pont de l'Arsenal, réfection du Complexe sportif, acquisition de matériel et études. Le résultat cumulé, hors restes à réaliser, du budget général correspond en 2015 à 920 259,67 € dont 767 741,09 € de solde de fonctionnement et 152 518,58 € de solde d'investissement.
- **Budget assainissement** : ce budget fait apparaître principalement en ressource le produit de la redevance et en dépense les travaux engagés dans les villages. Le résultat cumulé de ce budget est de 213 519,47 € dont 149 726,75 € de solde de fonctionnement et 64 242,72 € de solde d'investissement.

Les autres comptes administratifs sont ensuite présentés. Ils reprennent pour l'ensemble les données indiquées par M. le Maire.

Préalablement au vote des comptes administratifs, M. le Maire quitte la salle, le Conseil étant désormais réuni sous la Présidence de M. Buchet.

Les comptes administratifs des budgets

- Général
- Assainissement
- Réserves foncières
- Lotissement du Bordage
- Lotissement de la Violette
- Lotissement de La Palaise
- Zones économiques
- Zone tertiaire des Chaunières

Sont votés à l'unanimité. Concernant le budget général il est décidé d'affecter le résultat correspondant à 767 741,09 € à la section d'investissement. De même pour le budget d'assainissement pour lequel le résultat correspondant à 149 276,75 € à la section d'investissement.

### **Débat d'orientation budgétaire**

A l'ouverture du débat d'orientation budgétaire 2016, M. le Maire fait état des Restes à réaliser : opérations engagées en 2015 pour lesquelles le solde est reporté en 2016.

Opérations TTC	RAR 2015
Voirie / Réseaux	9 600 €
Conformité Eclairage Public . Rues Brillaud, Peupliers, La Fabauderie	40 000 €
Equipements sportifs . Peinture- revêtement 6 000€ . Bi-couche sortie vest.Foot 3 000 €	10 100 €
Etudes Pôle commerce	29 490 €
Ecoles publiques	3 000 €
Bâtiments communaux . Toiture presbytère 27 500 € . Accessibilité Bât. publics 18 810 €	46 310 €
Acquisition matériel	1 600 €
Gîtes ruraux	1 000 €
Réorganisation Centre Bourg - CCU	18 000 €
Restaurant scolaire	2 000 €
Acquisitions Foncières	1 000 €
Mairie	32 000 €
Etude Médiathèque	24 000 €
Périscolaire	4 000 €
EP- aménagement Bois joli, La Violette,	203 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>425 100 €</b>

M. le Maire présente également les principales données qui seront à prendre en compte lors du vote du budget en mars prochain.

- Plan pluriannuel d'investissement actualisé

Au regard des éléments désormais connus, le Plan pluriannuel d'investissement se traduirait par les réalités ci-dessous :

<b>① Bois Joli – La Violette – Le Port/Mer - Hucheloup (860 789 €)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eaux pluviales + Voirie (499 115 €)</li> <li>• Effacement de réseau + éclairage public (Part communale : 361 674 € / subvention 50 %)</li> <li>• MO Communauté de communes</li> </ul> <p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RAR 203 000 € (170 000 € HT)</li> <li>• Solde 690 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2016 : 460 000 € HT</li> <li>• 2017 : 230 000 € HT</li> </ul> </li> </ul>
<b>② Aménagement Cœur de Bourg</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CCU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase étude finalisée en Mars 2016 RAR 18 000 €</li> <li>• Aménagements : rues, cheminements piétonniers, démolition bâtiments</li> </ul> </li> <li>• <b>Médiathèque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2016 : Finalisation du projet Choix d'un maître d'œuvre Démarrage des travaux RAR 24 000 €</li> <li>• 2017 : Poursuite des travaux Livraison fin 2017</li> </ul> </li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pôle Commerce et Place Vincent Ansquer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2016 : Finalisation du projet Choix d'un maître d'œuvre Démarrage des travaux Pôle commerce et services</li> <li>• 2017 et années suivantes : poursuite des travaux Fin des travaux ?</li> </ul> </li> </ul> <p><u>NB</u> : Pôle commerce pas d'investissement immobilier pour la commune.</p>
<p><b>③ Mise en conformité de l'éclairage public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % de subvention SYDEV</li> <li>• Coût à la charge de la commune 146 à 152 K€</li> <li>• Planification sur 4 ans (2016 à 2019)</li> <li>• Coût annuel = 38 K€</li> </ul>
<p><b>④ Bâtiments publics : Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échéance à 6 ans</li> <li>• Coût estimatif : 250 à 280 K€ (ascenseur...?)</li> <li>• Planification sur 5 à 6 ans</li> <li>• Coût annuel = 40 K€</li> </ul>

- Approche de l'excédent prévisionnel pour 2016

M. le Maire rappelle que le financement du programme d'investissement est tributaire de l'excédent prévisionnel dégagé, soit l'écart entre les charges et les recettes attendues pour 2016. Cette année est marquée par la confirmation du désengagement progressif de l'Etat qui poursuit la baisse de ses dotations (- 50 000 €) et verra la disparition totale du fonds d'amorçage versé pour les TAP (- 8000 €). Par ailleurs la commune a bénéficié en 2015 d'un Fonds de Péréquation Intercommunal (47 000 €) dont le versement en 2016 est incertain. Cependant, la perception de nouvelles taxes des entreprises a entraîné la revalorisation de l'allocation versée par la Communauté de communes de 190 000 €, liée à la contribution de l'entreprise MC France. La prise en compte de ces données permet d'imaginer un résultat prévisionnel pour 2016 équivalent à 2015, de l'ordre de 760 à 780 000 €.

M. le Maire souligne que cette situation est à relever, les investissements peuvent se poursuivre sur la base de ce qui avait été prévu, apportant à la population des services supplémentaires et garantissant l'attractivité du territoire.

- Evolution des taux d'imposition

M. le Maire rappelle que le produit issu des taxes locales (taxes foncières, taxes d'habitation) représente la principale ressource de la commune. Ces taxes sont fonction d'une valeur locative déterminée par les services fiscaux de l'Etat et d'un taux fixé par le Conseil municipal.

S'agissant des taux cugandais, ceux-ci sont en dessous de la moyenne intercommunale et parmi les plus bas des communes de Terres de Montaigu.

COMMUNES	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
Boufféré	20,28	20,28	50,47
St Georges de Montaigu	17,58	14,02	45,45
La Boissière de Montaigu	17,92	15,55	49,43
La Guyonnière	20,37	17,25	49,92
La Bernardière	17,91	16,78	44,82
Montaigu	17,66	23,63	54,35
St Hilaire de Loulay	18,72	17,88	49,49
Treize-Septiers	17,05	13,60	49,44
La Bruffière	17,76	15,79	49,22
Cugand	15,00	14,30	40,13
<b>Moyenne C.C.T.M.</b>	<b>18,03</b>	<b>16,91</b>	<b>48,27</b>

Contribution moyenne / hab	Cugand 2015	Moyenne CCTM 2015	Ecart
Taxe d'hab./hab.	130 €/hab	134 €/hab	3%
Taxe foncière/hab.	68 €/hab	75 €/hab	10 %

Aujourd'hui des échanges sont en cours au niveau communautaire pour dessiner les contours d'un pacte fiscal qui viserait à tendre vers une harmonisation des ressources. Dans ce contexte la commune doit déterminer l'orientation à retenir pour l'évolution des taux 2016. M. le Maire indique que le Conseil devra se prononcer sur l'une des deux alternatives proposées.

	TH		TFB			
<b>1 an</b>	+ 3 %		+ 3 %	Progression à poursuivre en 2017... et suivantes pour la TFB		
<b>2 ans</b>	2016	2017	2016	2017	2018	2019
	2 %	Ecart constaté par rapport à la moyenne	+ 3 %	+ 3 %	+ 3 %	Ecart entre la moyenne et le niveau cugandais

M. Goulette, Conseiller municipal, regrette que l'alternative 0 % d'augmentation n'ait pas été envisagée. Il considère cette augmentation comme une punition infligée aux Cugandais qui bénéficiaient jusqu'alors de taux favorables et dans le seul but de rattraper les taux des autres communes. Par ailleurs, il explique pour sa part la distorsion entre les taux de chaque commune par la mise à disposition d'équipements supplémentaires sur certains territoires.

M. le Maire déplore l'utilisation du terme « punition » et rappelle qu'en 2013, l'entrée dans la Communauté de communes induisait une taxation supplémentaire que le Conseil municipal de l'époque avait choisi de ne pas reporter sur la population, privant la commune de ressources substantielles. Il réaffirme également la finalité première de l'évolution des taux, à savoir permettre la poursuite du programme d'investissement. Cette évolution ne serait par ailleurs pas proposée en ces termes sans le désengagement financier de l'Etat. M. le Maire rappelle également le challenge posé par la majorité de maintenir, malgré les aléas, l'attractivité du territoire. Il ajoute enfin que si la décision du département en matière fiscale n'est pas encore connue, Terres de Montaigu devrait maintenir ses taux à l'identique pour 2016.

- Budget assainissement

Deuxième budget par ordre d'importance après le Budget général, il fait apparaître principalement le projet d'assainissement dans les villages.

#### **Finances : ligne de trésorerie et emprunt.**

M. le Maire rappelle que la délégation confiée par le Conseil municipal l'autorise, dans les limites inscrites au budget, à procéder à des emprunts permettant de réaliser les projets décidés par le conseil municipal. Il apparaît que deux projets doivent faire l'objet de financement spécifique : l'assainissement et aménagement des villages et les travaux de viabilisation du Lotissement de La Violette. Pour cela cinq établissements bancaires ont été contactés et quatre ont remis une offre. L'offre retenue comme étant la plus avantageuse est celle du Crédit agricole aux conditions suivantes :

Crédit Agricole	Lotissement La Violette : Ligne de trésorerie de 200 000 €		Assainissement villages Emprunt 300 000 €	
	Euribor 3mois+ 1,05%- convent. lotissement	Frais : 200 €	TF/an 1,91%=>20 ans	Frais : 0,10% soit 250€

**Contrat communal d'urbanisme : Etat d'avancement du projet**

M. le Maire tient à informer les conseillers de l'avancement du projet de réorganisation du centre bourg (Rues Jean Moulin, Auguste Durand et place Vincent Ansquer). A ce stade, trois réunions ont été organisées en présence des membres de la commission Urbanisme-PLUi, des professionnels du cabinet retenu (Groupement porté par l'agence Voix Mixtes) et des représentants d'instances partenaires telles que le CAUE, Vendée Expansion, la CCI, la Communauté de communes Terres de Montaigu et le Conseil départemental.

Dans la poursuite du projet, le cabinet a proposé différentes esquisses citées en référence au Comité de Pilotage permettant de retenir les grands principes de l'aménagement souhaité pour les rues et places : maintenir la circulation automobile tout en imaginant des liaisons douces (piétons et cyclistes), permettre le stationnement dans ces secteurs et imaginer le positionnement de la médiathèque (Rue Jean Moulin) et du Pôle commerce, en lien avec l'aménagement de la place Vincent Ansquer.

Sur ce dernier projet, l'idée est de permettre aux professionnels qui le souhaitent une installation rapide, puis accueillir les suivants progressivement. M. le Maire évoque également la volonté de maintenir une cohérence avec le Pôle santé adjacent.

Cette approche globale, doit encore être précisée dans l'objectif d'en présenter une version aboutie, accompagnée d'un chiffrage, lors de la prochaine séance du Conseil qui se tiendra le 24 mars.

**PLUi : point d'étape et travail réalisé par la commission**

M. le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mené par la Communauté de communes Terres de Montaigu vise une triple finalité :

- Prendre en compte les réalités et les obligations de la loi ALUR
- Anticiper les évolutions, les raisonner
- Harmoniser les approches en termes d'urbanisme sur le territoire intercommunal

Afin de mener ce projet, chaque commune a été amenée à travailler sur les spécificités de son territoire. Dans ce cadre, la commission Urbanisme-PLUi s'est réunie pour définir à l'échelle communale

- Les principes de densification dans l'enveloppe urbaine (villages de Fradet et de La Palaise inclus) en identifiant les potentialités de construction à partir des parcelles existantes et qui ne sont pas construites. C'est ainsi qu'une probabilité de construction de 30 à 50 maisons dans l'enveloppe urbaine est apparue pour les 10 années à venir. Cette probabilité reste tributaire du bon vouloir privé.
- Visites sur site dans les villages pour
  - o appréhender, sur la base de critères préalablement définis par les orientations du SCOT et des nouvelles réglementations, la constructibilité ou non dans les villages d'une certaine importance.
  - o Identifier les anciens bâtiments agricoles remarquables susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination

Ce travail réalisé localement sera ensuite repris par le Comité de pilotage intercommunal afin de retenir des règles communes à l'ensemble du territoire. La prochaine étape consistera à recenser le petit patrimoine de la commune.

---

**Objet(s) des délibérations****16017 - Projet urbain partenarial : convention de reversement des participations**

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux en cours pour le lotissement de La Violette, les propriétaires de la parcelle riveraine cadastrée AM n°547 ont pris contact avec la commune pour réaliser à cette occasion la viabilisation de ladite parcelle divisée en deux terrains.

En l'état actuel, le terrain n'est pas desservi par le réseau électrique/téléphone, l'éclairage public, l'eau potable et l'assainissement collectif. Il est par ailleurs difficilement accessible, étant bordé par une route départementale.

Une telle opération est rendue possible dans le cadre d'un projet urbain partenarial (PUP) qui voit la commune réaliser les travaux et les propriétaires lui reverser ensuite le montant des frais occasionnés qui s'élèvent en l'occurrence à 16 367,47 €.

Ce projet a été validé par la Communauté de communes Terres de Montaigu, dont c'est la compétence en séance du 14 décembre 2015.

Afin que la participation soit reversée par la Communauté de communes à la commune de Cugand, maître d'ouvrage de ces travaux, il convient d'approuver la convention fixant les modalités de reversement entre les deux collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de reversement établie dans le cadre du Projet Urbain Partenarial tel que présenté ci-dessus,
- MANDATE M. le Maire pour signer la convention ainsi que tout document relatif à cette opération et réaliser toute opération nécessaire à la poursuite de ce projet.

#### **16018 - Bois Joli : cession de placettes pour l'euro symbolique**

Dans le cadre du programme de travaux en cours dans le village du Bois Joli, M. le Maire précise que lors de la création du lotissement dans les années 70, des placettes propriétés de la commune ont été intégrées dans les parcelles des riverains.

Cela concerne plus précisément des parcelles cadastrées AL n°477,478 et 479 pour respectivement 22 m<sup>2</sup>, 48m<sup>2</sup> et 70 m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser cette situation et avant que les travaux d'aménagement ne se réalisent, après accord des propriétaires concernés, il est proposé de rétrocéder lesdites placettes pour l'euro symbolique.

Vu l'avis favorable rendu par France Domaine, en date du 26/01/2016 et numéroté 2016-076-V-0067,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession des placettes mentionnées ci-dessus pour l'euro symbolique aux propriétaires riverains,
- DIT que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération relative à la présente délibération.

#### **16019 - Bibliothèque communale : validation du règlement intérieur**

La commune a confié à l'Association de la Bibliothèque la gestion et l'animation de la bibliothèque communale. Un nouveau règlement intérieur qui en fixe les modalités de fonctionnement a été établi et transmis aux conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur de la bibliothèque tel qu'annexé à la présente délibération,
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération relative à la présente délibération.

#### **16020 - Reprise par la commune de l'activité estivale de centre aéré 3-11 ans**

L'association Joie et Plein Air a été créée en 1978 afin de proposer des animations estivales aux enfants de la commune. Dans le courant des années 2000 cette mission s'est concentrée sur la mise en place d'un centre aéré à l'intention des enfants âgés de 3 à 11 ans durant le mois de juillet.

Ces dernières années, l'association a rencontré quelques difficultés qui se sont intensifiées dans le courant de l'année 2015 : renouvellement de l'équipe de bénévoles, recrutement de directeur(trice), contrôle complexe.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurélie Turcaud, Adjointe aux Affaires scolaires - Jeunesse qui informe le Conseil du constat fait lors de la rencontre entre les membres de la commission Enfance jeunesse et les membres du bureau de Joie et Plein Air. Ces derniers ont fait part de leur regret de ne pouvoir donner suite à leur activité. Au terme des échanges, la solution évoquée est une reprise en gestion directe par la commune.

En effet, il n'apparaît pas imaginable de ne pas poursuivre cette activité, mode de garde indispensable aux parents et apprécié des enfants.



M. le Maire indique également que la question du transfert de cette activité a fait l'objet d'une concertation avec la responsable du Pôle Jeunesse pour en évaluer la faisabilité. Il en ressort l'intérêt d'en superviser l'organisation, dans un souci de cohérence avec les actions d'animation jeunesse existantes. Il a été convenu de procéder dans les meilleurs délais au recrutement d'une direction pour le centre aéré, ainsi que d'une équipe d'animateurs dont le nombre sera fonction des inscriptions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de reprise par la commune de l'activité estivale de centre aéré pour les enfants de 3 à 11 ans,
- DIT que cette activité sera proposée durant le mois de juillet à compter de l'année 2016
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération relative à la présente délibération.

#### **16021 - Centre aéré : tarifs pour le mois de juillet 2016**

Dans la poursuite de la décision du Conseil de reprise par la commune du centre aéré pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, M. le Maire propose d'en fixer les tarifs afin que ceux-ci puissent faire l'objet d'une communication aux familles.

Considérant la nécessité de maintenir une cohérence avec les tarifs actuels du CLSH (mercredi et petites vacances), et dans la mesure où ceux sont proches de ceux pratiqués par Joie et Plein Air jusqu'alors, il est proposé d'appliquer la même grille tarifaire.

Centre aéré 3-11 ans Eté 2016	Cugand			Autres régimes	Hors commune
	CAF/MSA				
	QF < 500	QF 501-700	QF > 700		
<b>Journée sans repas</b>	9 €	11.54 €	14.79 €	17.76 €	15.86 €
<b>Coût semaine avec Repas</b>	62.35 €	75.05 €	91.3 €	106.15 €	96.65 €
<b>Repas</b>	3.47 €/17.35 €				

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix 'POUR' et 4 voix 'CONTRE' :

- APPROUVE l'application des tarifs ci-dessus pour le centre aéré estival 3-11 ans,
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération relative à la présente délibération.

#### **16022 - Tarifs préférentiels de l'Espace Culturel du Doué pour des sollicitations exceptionnelles des associations de La Bruffière et de la Bernardière**

M. le Maire informe que des associations de La Bruffière et de La Bernardière ont sollicité la Mairie pour louer l'Espace Culturel du Doué. Elles souhaitent disposer de cet équipement adapté, par ses installations et sa dimension, à la réalisation de leurs manifestations exceptionnelles (nombre évalué à 3 ou 4/an).

Ces demandes ont été examinées par le bureau et ont fait l'objet d'échanges avec les Maires des communes concernées. Il ressort de ces échanges le souhait de s'inscrire dans une complémentarité à l'échelle du territoire et d'intensifier la coopération avec ces deux communes qui s'impliquent dans les manifestations cugandaises (Festival).

Les conditions de réservation restent à préciser dans le cadre d'une convention mais il est d'ores et déjà posé que ces modalités de location ne pourront s'appliquer que pour des demandes exceptionnelles et après accord de la collectivité d'où provient l'association.

M. le Maire propose donc au Conseil de mettre en place des tarifs spécifiques (sur la base d'une moyenne entre les tarifs pratiqués pour les associations cugandaises et les associations d'autres communes) pour la location de l'Espace Culturel du Doué par les associations bernardines et bruffiéroises.

Proposition de tarifs pour 2016	Associations		
	Cugand	La Bruffière / La Bernardière	Hors Cugand
Salle + Office + Bar	184 €	417 €	650 €
Si location salle complète (la veille 16h)	108 €	135 €	162 €
Office + Bar	93 €	209 €	324 €
Loges	33 €	57 €	81 €
Sonorisation	33 €	50 €	66 €
Vidéo-projecteur + Sonorisation	66 €	99 €	132 €
Régie-son	54 €	81 €	108 €
Gradins	54 €	81 €	108 €
Manipulation Gradins pendant la manifestation	102 €	102 €	102 €
Eclairage scène	21 €	21 €	21 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de tarifs spécifiques pour la location de l'Espace Culturel du Doué par les associations des communes de La Bruffière et La Bernardière, tels que présentés ci-dessus.
- DIT que les modalités de mise à disposition seront définies dans la convention à intervenir.
- MANDATE M. le Maire pour signer tout document et réaliser toute opération se rapportant à la présente délibération.

#### Question écrite :

M. le Maire fait part aux conseillers de la question écrite transmise par les élus de la liste Alternative Cugand Démocratie Solidarité :

*« Une réunion réunissant des adjoints et le bureau de Natur'avenir s'est tenue courant janvier 2016. Les adjoints ont évoqué la mise en place d'un point déchets verts sur la commune. Nous souhaiterions que vous nous présentiez ce projet, son calendrier et s'il entre dans le cadre du syndicat mixte Montaigu la Rocheservière »*

M. le Maire donne la parole à M. Adrien Baron, Adjoint à l'Environnement, pour apporter plus d'information sur la rencontre qui s'est tenue en Mairie. M. Baron confirme que la question des déchets verts a fait l'objet d'échanges et d'un rappel sur les dispositifs mis en place par le Syndicat mixte Montaigu-Rocheservière (dont c'est la compétence) pour traiter ce type de déchets et notamment les trois déchetteries présentes sur le territoire intercommunal. Il indique qu'une réflexion est actuellement menée par le syndicat pour évaluer la faisabilité d'un point d'accueil de ce type de déchet. Il rappelle également que ce qui prévaut dans ce dossier c'est bien la responsabilité éco-citoyenne de chacun : celui qui produit des déchets est redevable.

M. le Maire ajoute que l'effet déclencheur de cette demande est la fermeture de la déchetterie de Clisson aux habitants qui ne résident pas sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de Clisson et qui utilisaient ce service sans honorer de redevance. Il rappelle qu'à ce jour, et sur cette question, une seule demande est parvenue en Mairie et trois au Syndicat Mixte. Même si elles sont peu nombreuses, ces réactions ont amené le Syndicat à engager une réflexion pour améliorer le service proposé. Cette réflexion se poursuit, à l'instar de la demande faite par deux communes du Syndicat mixte qui souhaiteraient mettre en place un point de collecte déchets verts à l'échelle d'un quartier. Ce service entraîne cependant des coûts supplémentaires non négligeables. Dans un souci d'équité modélisé par la redevance incitative, il apparaît logique que les propriétaires de grands terrains qui produisent de fait davantage de déchets apportent proportionnellement leur contribution. Les chiffres montrent à ce sujet que 95 % des

usagers des déchetteries utilisent le nombre d'accès "gratuits" prévu dans la redevance (4 accès pour tout déchet et 4 autres pour les déchets verts).

Parallèlement, les élus du syndicat étudient d'autres pistes comme relancer le compostage individuel par la diffusion au public des méthodes à mettre en place pour réaliser un compost de qualité qui puisse ensuite être réutilisé.